

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USEES  
DE  
DELLEY-PORTALBAN-GLETTERENS**

**Séance intercommunale du 9 juillet 2015**

<b>Présidence :</b>	Chambettaz Edgar	Delley-Portalban
<b>Présents :</b>	Cotting Philippe	Delley-Portalban
	Décrevel Jean-Claude	Delley-Portalban
	Guerry Claude-Alain	Delley-Portalban
	Bongard Serge	Gletterens
	Guinnard Sébastien	Gletterens
	Robert Roger	Gletterens
	Savoy Nicolas	Gletterens
<b>Excusée :</b>	Zimmermann Sabine	Delley-Portalban
<b>Lieu :</b>	Bureau communal, Gletterens	

M. Edgar Chambettaz, Président, salue les délégués présents à cette assemblée ordinaire convoquée légalement par insertion dans la Feuille officielle et invitation personnelle adressée aux délégués par le biais de l'administration communale.

***Tractanda***

1. Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2014
2. Compte de l'exercice 2014
  - a) de fonctionnement
  - b) des investissements
  - c) approbation
- 3 Informations et divers

Aucune objection n'est formulée quant à la présentation de la convocation et de l'ordre du jour.

Par ce fait, l'assemblée est apte à délibérer conformément à la loi.

**Point 1 – Approbation du PV du 16.10.2014**

Approbation du procès-verbal par les membres présents, sans objection.

**Point 2 – Compte de l'exercice 2014**

**Fonctionnement**

Ce compte enregistre des charges pour un montant total s'élevant à Fr. 443'169.47. La participation des communes s'élève à Fr. 422'903.32.

En réponse à M. Robert, les prestations du personnel administratif ont été comptabilisées dans le compte no 010.300.0 (jetons et frais de la commission), ceci par erreur.

## *Séance intercommunale du 9 juillet 2015*

Quant au dépassement du budget du compte no 710.314.00, ceci est dû à l'installation du système de verrouillage (clefs) du bâtiment selon facture de Besson, Salavaux et pour le chapitre 710.315, il s'agit de l'installation d'une pompe à l'entrée de la STEP.

### Investissements

Rénovation du collecteur intercommunal & STAP pour un montant s'élevant à Fr. 108'435.80.

### **Rapport de l'organe de révision**

La Société Fiducosult a révisé les postes des comptes annuels et sur la base des indications fournies en procédant à des analyses et des examens par sondage. Les réviseurs ont apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble.

Sur la base des vérifications effectuées, la Fiduciaire est en mesure d'attester que les vérifications obligatoires prescrites par le Service des communs ont toutes été effectuées et sont consignées dans le formulaire officiel de vérification des comptes.

La comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Les réviseurs recommandent d'approuver les comptes annuels tels qu'ils sont soumis.

### Approbation des comptes annuels

Plus aucune question n'étant posée, les délégués approuvent les comptes de l'exercice 2014, à l'unanimité.

### **Point 3 – Informations et divers**

M. Chambettaz fournit quelques renseignements sur le fonctionnement de la STEP.

1) Suite aux fortes pluies du mois de mai provoquant une montée du lac, d'importantes arrivées d'eau claire ont perturbé le fonctionnement des installations. Dans l'urgence, une pompe a été installée à l'entrée de la Step. Les analyses et la biologie ont été brouillées par cette situation.

Pour pallier à ce problème, il serait opportun de poser une vanne sur le collecteur des chalets pour pouvoir régler la fermeture en cas de crue et de pomper les eaux usées de Gletterens dans la chambre située le long de la route du Canada à l'aide de tuyaux souples sur une distance d'environ 400 mètres. (Chambre no 75)

La technicité dans la chambre STAP du secteur chalets est un souci. Le câble est trop court et il est prévu d'installer une chambre supplémentaire. Il est prévu de refaire toutes ces installations. Le rapport de sécurité ne correspond pas aux exigences.

M. Décrevel fait part que les tableaux sont sous la responsabilité de l'électricien et que l'ouverture est, également, sous la responsabilité d'une personne agréée.

Il est indispensable de remettre ces installations en conformité et aux normes de sécurité.

M. Savoy relève du manquement au niveau de la responsabilité et de la présence du personnel. Lors des fortes pluies de ce printemps, le responsable était en vacances. Il semble que certains travaux des STAPS laissent à désirer, principalement le suivi de l'entretien.

M. Robert relève que le tuyau d'eau dans la STAP de Gletterens n'a pas été trouvé.

M. Chambettaz confirme que les entretiens doivent être exécutés régulièrement par 1 ou 2 personnes.

*Séance intercommunale du 9 juillet 2015*

A mettre en place une procédure et prévoir un cahier des charges.

Une deuxième variante consisterait à tirer un nouveau collecteur mais un tel projet reste à définir sur la possibilité au niveau de la Grande-Cariçaie et sur le coût de cette opération.

M. Cotting relève qu'il faudra résoudre le problème des arrivées d'eau claire car Neuchâtel et Cudrefin n'accepteront pas cette situation.

2) Le programme des contrôles de certaines entreprises a été établi par le SeN et le bureau EcoConseil dont le but est l'établissement du cadastre des eaux usées industrielles. Les dates à retenir sont le 1<sup>er</sup> octobre pour Gletterens et le 14 octobre pour Delley-Portalban.

3) Concernant le projet de collecteur via Neuchâtel, un protocole de collaboration a été signé avec la Ville de Neuchâtel.

La collaboration est établie avec le bureau d'ingénieurs Lüscher-Aeschlimann, M. Stegmann. L'avant-projet sera présenté au comité le 11 août prochain dont le coût pour notre Association est estimé à Fr. 19'000.00.

Ce dossier sera présenté aux Services cantonaux concernés dans le courant du mois de septembre 2015.

4) M. Décrevel donne quelques renseignements sur l'évacuation des boues via Avenches et du contrat qui doit être renouvelé en 2017.

Un montant de Fr. 40'000.00 doit encore être amorti éventuellement par des taxes supplémentaires et des propositions seront présentées.

Il semblerait que, pour les 5 prochaines années, il n'y aura pas d'importants éléments à reconsidérer et que l'Association n'a pas trop de risques à envisager.

Des décisions seront à prendre sur l'évolution à adopter et sur la réelle possibilité de collaborer avec Cudrefin via Neuchâtel.

M. Chambettaz remercie ses collègues pour leur collaboration ainsi que le personnel administratif.

Les membres sont invités à partager le repas en commun au Restaurant La Croix Fédérale, à Gletterens.

**Assemblée du budget** : jeudi 19 novembre 2015 à 18h00 au bureau communal à Delley.

Ainsi fait à Delley

Au nom de l'Association

Le président

Ed. Chambettaz

La secrétaire

J. Martin